

LE MONDE OUVRIER

BULLETIN D'INFORMATION DE LA FÉDÉRATION DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES DU QUÉBEC (FTQ)

DÉCEMBRE-JANVIER 1999 / N° 28

Bombardier Canadair

UN AVION ASSEMBLÉ 100% EN FRANÇAIS

page 19

PER
M-67
BNQ



page 15

**C'EST AU TOUR DES TÉLÉPHONISTES
D'AVOIR BESOIN DE NOUS**



SOMMAIRE



Bulletin d'information
publié par la
**Fédération
des travailleurs et
travailleuses du Québec
(FTQ)**

Président
Clément Godbout

Secrétaire général
Henri Massé

545, boulevard Crémazie Est,
Montréal, Québec H2M 2V1
Téléphone: (514) 383-8000
Télécopie: (514) 383-8001

Responsable
André Messier

Fichier
Jacques Martin

Collaboration
Les membres du comité
d'information qui ont
travaillé à la production du
journal Au jour le jour
pendant le congrès; Carole
Clément, Carole Gingras,
France Laurendeau, Louis
Fournier, FTQ.

Graphisme
Anne Brissette

Photographie
Serge Jongué

Caricatures
Robert Lapointe

Produit par des travailleuses
et travailleurs syndiqués
chez Richard Veilleux,
imprimeur

Tirage
50 000 exemplaires

Toute reproduction totale
ou partielle des articles
est permise, et même
encouragée, à condition
d'en indiquer la source.

Dépôt légal à la
Bibliothèque
nationale du Québec.

ISSN 0700-8783



3 LES DIRIGEANTS DÉGAGENT LES PRIORITÉS DE L'ANNÉE

4 LE 25^e CONGRÈS DE LA FTQ

UN CONGRÈS INTÉRESSANT,
CARACTÉRISÉ PAR D'EXCELLENTS
DÉBATS, QUELQUES
REBONDISSEMENTS COMME À CHAQUE
FOIS ET DE TRÈS NOMBREUSES
DÉCISIONS QUANT AUX POLITIQUES
ET ORIENTATIONS DE LA FTQ POUR
LES TROIS PROCHAINES ANNÉES.
LES TEXTES NE RÉSUMENT PAS TOUT,
MAIS L'ESSENTIEL Y EST.

11 À LA SOURCE Bulletin santé-sécurité

15 TÉLÉPHONISTES DE BELL Posez un geste d'appui

SI NOUS ÉTIIONS DES MILLIERS À
PROTESTER, À EXIGER QUE LA
CONVENTION COLLECTIVE ET LE
SYNDICAT SOIENT MAINTENUS,
NOUS POURRIONS FAIRE PLIER BELL.
ALORS, À VOS TÉLÉPHONES,
À VOTRE COURRIER ÉLECTRONIQUE,
À VOS PLUMES...



ROBERT LAPOINTE

1. J'espère que le deal te convient.
En passant, merci pour le sac de golf.
2. Hé... connaîtrais-tu quelqu'un qui serait intéressé à des services?
3. J'ai encore des départements qui pourraient être intéressants.

16 JULES D'ALCANTARA Un syndicat et une convention collective BIENVENUE FTQ

17 CONSTRUCTION Deux excellentes nouvelles

18 LE SUICIDE CHEZ LES HOMMES Un problème majeur dont il faut parler

19 UNE PREMIÈRE La construction en français d'un avion

LE PREMIER CRJ-700 N'A PAS ENCORE
QUITTÉ LES HANGARS QUE DÉJÀ LES
TRAVAILLEURS ET LES TRAVAILLEUSES
EN PARLENT FIÈREMENT.



20 LIBRE ÉCHANGE ET DROITS DU TRAVAIL Des lacunes dans nos législations

21 8 MARS 1998 Préparons la marche de l'an 2000

22 LES BRÈVES

24 ASSURANCE-EMPLOI Tout n'est pas joué! COUPON D'ABONNEMENT

Au lendemain du congrès LES PRIORITÉS SONT CLAIRES

Au début janvier, nous avons rendu publiques les priorités de la FTQ pour la prochaine année. Ceux et celles d'entre vous qui étiez présents au congrès constateront que ces priorités sont le reflet des débats et des décisions du dernier congrès. En 1999 donc, syndicalisation et emploi retiendront toute notre attention.

Pour savoir tout ce qui s'est décidé au congrès, ceux et celles d'entre vous qui n'y étiez pas liront avec intérêt les pages qui suivent.

Syndicalisation : une lutte sur deux fronts

Les débats sur la nécessité de donner un coup de barre pour freiner la baisse de la syndicalisation au Québec ont montré qu'il y avait urgence. Cette urgence devra se concrétiser de deux manières. La première touche nos propres pratiques. Nous n'avons pas le choix, il faut consacrer plus de ressources au recrutement de nouveaux syndiqués. Déjà, plusieurs des syndicats de la FTQ ont commencé à opérer un virage en ce sens. À la FTQ, nous entendons soutenir ces efforts, par l'embauche de personnel qui travaillera à soutenir les campagnes des syndicats et à les coordonner. De plus, des ressources financières seront consacrées à des activités de promotion de la syndicalisation.

Le deuxième volet sur lequel il faut travailler c'est celui de la réforme du Code du travail. Vieux de plus de trente ans, il ne correspond plus aux nouvelles réalités du marché du

travail, en ce qui a trait à la définition de «travailleur» et à la notion «d'entreprise». De plus, des modifications s'imposent pour donner plus de pouvoirs aux enquêteurs et aux commissaires afin qu'ils puissent mettre un terme aux procédures dilatoires utilisées par les employeurs qui bloquent indûment les tentatives de syndicalisation.

Malgré l'engagement du nouveau gouvernement de procéder à une réforme du Code, rien n'est acquis et nous aurons sans aucun doute besoin de votre appui actif pour l'amener à livrer la marchandise.

Emploi : des objectifs précis

Bien sûr, un débat sur l'emploi au congrès ce n'est pas quelque chose de nouveau. Mais, à chaque fois, nous tentons d'aller un peu plus loin, de préciser nos politiques et de définir des objectifs concrets. Dans un premier temps, la FTQ entend poursuivre ses efforts, cela va de soi, pour amener les gouvernements à prioriser l'emploi. Mais, dans nos rangs, nous pouvons aussi faire avancer des choses, pour nos membres et pour des membres potentiels. Dans ce sens, le congrès a identifié des objectifs précis que nous



PHOTO SERGE JONGUÉ

vous invitons à prendre en charge (voir à la page 7).

Plusieurs autres dossiers

Voilà pour les deux grandes priorités. Mais, bien sûr, le congrès a donné à la FTQ de nombreux autres mandats et nous entendons nous atteler à la tâche pour les réaliser. La lecture des pages consacrées au congrès dans ce numéro vous donnera une bonne idée de l'ampleur du travail à accomplir au cours des trois prochaines années. Mais nous sommes confiants, qu'avec votre appui et votre soutien, nous réussissons.

Nous ne voudrions pas parler de l'avenir sans remercier Clément Godbout qui a su, par son dynamisme et son engagement, bien préparer notre centrale à affronter les défis de ce nouveau millénaire.

Henri Mauré
René Roy

25^e Congrès TOUT OU PRESQUE...



À moins de consacrer tout un numéro du Monde ouvrier au congrès, il est impossible de faire état en sept ou huit pages de tout ce qui s'est discuté et décidé.

Impossible de reprendre les propos de tous les invités, de résumer le discours du président du Conseil des travailleurs et travailleuses de Québec, Jacques Chamberland. Impossible de faire état des quelque 70 résolutions qui ont été adoptées, sur une panoplie de sujets différents. À souligner, une décision qui n'est pas reprise plus loin, celui de la tenue d'un colloque sur la problématique des jeunes.

Nous avons donc tenté dans les pages qui suivent de présenter les principaux grands débats qui ont marqué le congrès. Ces sujets n'étaient pas nécessairement plus importants que ceux abordés dans les résolutions. Mais l'horaire du congrès leur avait consacré plus de temps ou les congressistes, par l'importance qu'ils y ont accordés, les ont priorisés.

Des remerciements s'imposent

Avant et pendant le congrès, le personnel de la FTQ trime dur et longtemps pour que tout se déroule bien et que les congressistes puissent exercer leurs droits démocratiques à la réunion de l'instance suprême, le congrès. Mais ils et elles ne sont pas les seuls qu'ils faut remercier.

En effet, dans les jours précédant le congrès et tout au long de celui-ci, des membres de vos syndicats, de vos sections locales, siègent à différents comités : résolutions, rapport du secrétaire général, commissions, vérification des mandats, statuts et sergent d'armes. Bénévolement, souvent tard le soir ou tôt le matin, ils et elles contribuent à la bonne marche du congrès. En votre nom, nous les remercions pour cette importante contribution.

DROITS DES CONJOINTS DE MÊME SEXE

Lutter contre toutes les discriminations

C'est en très forte majorité que les congressistes ont adopté la Déclaration de politique sur les droits des conjoints de même sexe, telle qu'amendée par le Comité des résolutions. Les membres ont ainsi répondu favorablement à la dizaine d'excellentes d'interventions qui ont ponctué les débats.

La discrimination dont sont victimes les gais et lesbiennes en milieu de travail sont diverses: des attitudes, préjugés et «mauvaises blagues», en passant par les inégalités engendrées par les dispositions des régimes de retraite,

des assurances collectives et autres avantages sociaux. Le rattrapage à faire est énorme.

Depuis plusieurs années, des syndicats de la FTQ font un travail remarquable de sensibilisation, d'éducation et de revendication pour leurs membres. La FTQ met l'épau-le à la roue par l'adoption de cette politique dont les objectifs consistent à exercer toutes les pressions nécessaires pour que les correctifs législatifs soient faits, pour que le gouvernement du Québec donne l'exemple en agissant de manière responsable en tant qu'employeur, pour que les affiliés de la FTQ négocient les clauses nécessaires pour éliminer la discrimination imposée aux conjoints de même sexe; finalement, pour que la FTQ participe activement à la Coalition pour la reconnaissance des conjoints de même sexe.

COMITÉ DES DROITS DES GAIS ET LESBIENNES

Comme suite logique à l'adoption de la politique, le Congrès a appuyé la création d'un comité des droits des gais et lesbiennes. Si les préjugés s'estompent de plus en plus, la peur de se faire apposer une étiquette demeure et il faut saluer le courage des intervenants et intervenantes qui ont tenu, malgré tout, à faire valoir leur point de vue au Congrès.

En collaboration étroite avec les instances syndicales et les groupes communautaires, le nouveau comité aura le mandat de mener la lutte contre la discrimination et l'homophobie et d'améliorer les conditions de travail et la qualité de vie des membres gais et lesbiennes de la FTQ.

Syndicalisation et syndicalisme

UNE VOLONTÉ DE PASSER À L'ACTION

Au sortir du 25^e Congrès, tous et toutes connaissent mieux la situation de la syndicalisation au Québec, se sentent très concernés par les causes et les effets de la baisse et comptent se mettre au travail pour élargir les rangs.

Dans les commissions et lors du dépôt du rapport de synthèse, les échanges et les débats ont témoigné de l'importance que les membres délégués accordent à la question de la syndicalisation et du syndicalisme.

Améliorer les lois du travail

Le marché du travail subit des changements majeurs. Les lois du travail ne suivent pas et sont inadaptées. Il faut donc se battre pour éviter leur détérioration mais aussi pour les améliorer. Améliorer la Loi des normes du travail en faisant des alliances avec les groupes représentant les personnes non syndiquées. Améliorer les codes du travail par l'accréditation et la négociation multipatronales ou sectorielles et par la mise en place de procédures rapides et efficaces visant à réduire les délais et à limiter les pratiques patronales déloyales.

«Nous ne voulons pas des mois et même des années d'attente avant de pouvoir exercer un droit aussi fondamental que celui de l'accès à la syndicalisation,» a si bien souligné un délégué (Teamsters), ex-employé d'un McDo accrédité... mais fermé!

Promouvoir les valeurs du syndicalisme

L'image des syndicats et la promotion des valeurs dont ils sont porteurs sont essentielles pour renforcer le sentiment d'appartenance syndicale chez nos membres, mais aussi pour aller rejoindre les non syndiqués et l'ensemble de la population. Les congressistes ne sont pas à court d'idées pour développer un programme de promotion des valeurs syndicales: brochures, rencontres d'échanges, ligne téléphonique (1-800), campagnes de publicité, soutien à la production d'émissions télé, activités diverses durant une semaine de promotion du syndicalisme. Surtout, on souhaite développer des moyens particuliers pour rejoindre les jeunes: dans les écoles, dans un forum de discussion sur un site Internet FTQ, dans l'offre de stages syndicaux et surtout dans la tenue du colloque sur la situation des jeunes que tiendra la FTQ d'ici au prochain congrès.

Renforcer le protocole d'engagement

Syndiquer les non syndiqués. Attirer dans nos rangs les syndicats indépendants. Mais surtout éviter les conflits de

juridiction et les maraudages qui nous divisent. Les membres délégués ont donc réitéré l'importance de renforcer l'application du protocole d'engagement qui a été signé par tous les syndicats.

Coordonner le recrutement syndical

Le recrutement est la responsabilité des syndicats mais les membres délégués ont adopté une résolution donnant à la FTQ et aux Conseils du travail un rôle important dans la coordination des activités de recrutement en matière d'information, de formation, de coordination de campagnes et d'échanges entre les syndicats faisant face à la réalité des emplois atypiques. L'invitation a d'ailleurs été lancée par une déléguée (IATSE-CTM) qui a participé à la syndicalisation et à la négociation de la première convention collective des préposés des cinémas Cinéplex Odéon: «Venez regarder ce qui se passe dans les plus petites unités. Et n'oubliez pas qu'on peut aussi apprendre de plus petits que soi!»

Agir: pour être artisans d'un monde meilleur

Un bon rapport de synthèse. D'excellentes pistes de solutions. Des résolutions engageantes. Mais comme l'a dit un délégué: «Il ne faudrait pas oublier ce qu'on a voté dès qu'on sort du congrès. Disons-nous plutôt que c'est ce qu'on va véritablement faire!»



PHOTOS SERGE JONGUÉ

«LE DIALOGUE EXIGE L'ÉGALITÉ»



PHOTO SERGE JONGUÉ

Roméo Saganash, Vice-chef du Grand Conseil des Cris

À peu près personne ne connaissait Roméo Saganash quand il s'est présenté au micro le vendredi, dernier jour du congrès. Le vice-chef du Grand Conseil des Cris a commencé à parler, doucement, discrètement, d'un ton monocorde, sans effets oratoires. Le silence s'est installé. Un silence religieux. Attentif. Un silence qui a laissé le message qui venait du cœur, pénétrer les cœurs.

blanc sur les Indiens de 1969, les gouvernements successifs ont cherché à «canadianiser» les autochtones, par l'assimilation, la négation de leur identité ou l'exclusion. «Si vous avez eu votre Lord Durham, nous l'avons eu le nôtre en 1969.»

Le leader cri a poursuivi son plaidoyer en faveur d'une meilleure compréhension mutuelle: «Il est important de comprendre que les conflits continueront de subsister et resurgiront sporadiquement tant que la spécificité autochtone n'aura pas été reconnue, tant qu'un gouvernement autre voudra imposer aux autochtones sa philosophie de développement. Personne ne veut approuver la violence de quelque forme que ce soit. Personne ne veut non plus subir impassiblement sa dépossession. Ne sommes-nous pas, après tout, comme vous autres, des êtres humains qui ont besoin de respect, de dignité?»

Pour une réconciliation

Aujourd'hui, les rapports entre Blancs et Autochtones ne sont pas faciles. Le conflit de la Restigouche cet été est encore vif à la mémoire de plusieurs. Les Blancs sont souvent irrités par les comportements des autochtones, par les «privileges» que leur

accorde la loi et qui sont parfois utilisés abusivement comme le droit de ne pas être saisis et l'exemption d'impôts. Roméo Saganash fait la part des choses et explique: «Même si on levait l'exemption d'impôts aux Indiens demain matin, 90 % d'entre eux ne paieraient pas d'impôts de toute façon à cause de leur situation sociale. Ils vivent dans la pauvreté.»

S'exposant à la critique de ses frères et sœurs indiens, le vice-chef cri dénonce les «abus pour le moins odieux que certains d'entre nous font» et appelle sa communauté à la responsabilisation. «Notre société porte aussi les germes importants de difficultés sociales et notre préoccupation en tant que leaders en est une de compassion et de constante tentative pour enrayer les fléaux qui viennent ralentir la marche des peuples autochtones vers leur développement, leur autonomie, leur liberté. Les autochtones doivent être responsabilisés. C'est le genre de débat de société que nous aurons à tenir chez nous. Comment peut-on prétendre à l'autonomie gouvernementale si on n'est même pas capables de prendre nos propres responsabilités?»

Adoptée à l'unanimité!

C'est dans un climat d'enthousiasme que la déclaration de politique sur l'intention de partenariat entre la FTQ et les Premières Nations du Québec a été adoptée par l'ensemble des personnes déléguées au congrès. Un comité consultatif des affaires autochtones, coprésidé par un représentant des deux parties, sera donc mis sur pied pour favoriser les rapprochements.

«Nous avons quelque chose à contribuer à l'humanité.» C'est ainsi que Roméo Saganash a conclu son allocution, accueillie chaleureusement par les congressistes. Pour éviter à son fils Félix, qui l'accompagnait, la confrontation perpétuelle qu'il vit lui-même depuis vingt ans, le leader cri a lancé un fervent appel à une nouvelle alliance entre les premières nations et le peuple québécois. Il a interpellé directement la FTQ, «une des forces vives du Québec», pour qu'elle s'engage dans cette voie.

«Le dialogue entre nos peuples exige des lieux de rencontre, le dialogue exige des lieux d'échanges communs qui n'existent pas malheureusement aujourd'hui.» C'est d'ailleurs ce que vise la déclaration de politique qui a été adoptée par la suite.

Une oppression historique

Roméo Saganash a rappelé la longue histoire d'oppression des peuples autochtones. De la «Loi pour civiliser les sauvages au Canada» au Livre

Emploi CENT FOIS SUR LE MÉTIER...

En éditorial, Henri Massé et René Roy ont indiqué que la FTQ allait poursuivre intensément les efforts consentis ces dernières années dans le dossier de l'emploi. Au congrès, une demi-journée a été consacrée à cette question, permettant la mise à jour de nos grandes revendications et définissant des actions précises.

Des actions au niveau local

Bien sûr, c'est par le biais de grandes politiques nationales que l'on peut opérer des virages importants pour la création d'emplois. Mais, cela n'exclut pas des actions à des niveaux plus locaux ou régionaux. C'est la somme des efforts qui va donner des résultats.

Dans ce sens, une résolution demandant à tous les syndicats d'identifier des moyens pour augmenter de 1% la main-d'œuvre dans leur entreprise a été chaudement accueillie et adoptée. Plusieurs personnes sont venues témoigner de leur expérience et ont démontré que les syndicats pouvaient jouer un rôle dans la création d'emplois. Au cours de la prochaine année *Le Monde ouvrier* entend présenter des expériences concrètes pour vous donner des idées...

Un deuxième champ d'intervention touche la formation de la main-d'œuvre et le travail syndical qui doit être fait en ce sens pour que nos membres demeurent qualifiés pour de nouveaux emplois. De nombreuses personnes ont souligné l'importance de l'action préventive et recommandé l'utilisation du Guide d'action pour sauver des emplois. Plusieurs ont remercié le service Urgence emploi du Conseil des travailleurs et travailleuses du Montréal métropolitain et le Fonds de

solidarité pour le soutien reçu dans des démarches de préservation des emplois.

Enfin, il y a la lutte pour contrer l'exclusion. Les congressistes se sont engagés à faire des efforts pour faciliter l'accès des jeunes et des personnes les plus vulnérables au marché du travail. Il ne faut jamais oublier que nombre de ces personnes exclues sont d'anciens membres de la FTQ ou des jeunes dont les parents sont dans nos rangs.

Des revendications nationales

Au niveau de la centrale, trois nouvelles propositions sont désormais intégrées à notre plan d'action. La première touche l'urgence d'investir dans des projets d'infrastructures collectives (routes, hôpitaux, etc.). La seconde propose que soit étendue la politique d'emprunt dans un REER à la rénovation ou à l'achat d'une résidence, principale ou secondaire. La troisième porte sur le développement touristique régional et invite le gouvernement à consentir des efforts accrus au développement de l'industrie du tourisme.

Le Fonds, un outil essentiel

Dans le cadre du débat sur l'emploi, le président-directeur général du Fonds de solidarité, Raymond Bachand, a insisté sur une des missions unique du Fonds, la formation économique. «Nous sommes les seuls à le faire, a-t-il dit. Les travailleurs et les travailleuses comprennent ainsi l'entreprise, son fonctionnement, et les patrons sont amenés à les respecter.»



PHOTO SERGE JONGUÉ

Des témoignages appréciés

Au cours du débat on a entendu trois témoignages faisant état d'actions concrètes pour l'emploi. Le président de la section locale des Métallos à Dominion Bridge, Guy Farrell, et la directrice de *Transaction pour l'emploi*, une corporation de développement économique communautaire, Suzanne Proulx, ont expliqué comment la mobilisation des travailleurs et de la communauté a conduit à la réouverture de l'usine. De son côté, Jean-Yves Charland, du Syndicat des communications de l'énergie et du papier, a parlé de son expérience dans les comités sectoriels. «Lors de la fermeture de Kemtec, nous avons pu faire reconnaître l'expérience des travailleurs dans leur formation. En plasturgie, nous avons réussi à faire admettre l'expérience des compagnons avec un certificat reconnu par l'industrie. Voilà des gains concrets de l'action sectorielle», a-t-il expliqué.

Clément Godbout

LE CONGRÈS LUI REND UN HOMMAGE BIEN MÉRITÉ

Un dernier salut du président, au moment où il quittait la scène quelques minutes avant la tenue des élections, vendredi matin. Des pas qu'il a franchis, la gorge serrée.



Le président en compagnie de sa conjointe de toujours, Lorraine. Elle le verra sensiblement plus souvent maintenant...



PHOTOS SERGE JONGUÉ

«On ne quitte pas la FTQ et on ne quitte pas le Fonds de solidarité... On quitte un poste, mais la FTQ reste toujours dans son cœur», déclarait Clément Godbout après avoir entendu les nombreux témoignages de reconnaissance et de remerciement qui lui ont été adressés en fin d'après-midi de la quatrième journée du congrès.

Même s'il n'a été à la direction de la centrale que pendant sept ans, dont cinq à la présidence, Clément Godbout aura donné 40 ans de sa vie au mouvement syndical. C'est en effet à l'âge de 19 ans que ce mineur originaire de Palmarolle en Abitibi a commencé sa carrière syndicale avec les Métallos.

Devenu président honoraire de la FTQ par résolution du Congrès, le président sortant, accompagné de sa conjointe Lorraine, a écouté, avec beaucoup d'émotion les témoignages des Henri Massé, René Roy, Jean Lavallée, au nom du Bureau dont il est le doyen, Lauraine Vaillancourt et le président du CTC, Bob White, venu d'Ottawa spécialement pour l'occasion. En guise de remerciement, la FTQ et le Conseil des travailleurs et travailleuses de Québec (CTQ) ont remis à Clément deux belles toiles, l'une du célèbre peintre Stanley Cosgrove, l'autre représentant le Vieux-Québec.

Tous les témoignages ont souligné à quel point Clément s'est

toujours engagé à fond dans les causes qu'il défendait, comment ce lève-tôt ne comptait jamais ses heures et était toujours disponible et surtout, à quel point son engagement pour la défense des «hommes et des femmes qui composent la FTQ», comme il le disait souvent, était entier et sans limites. «J'ai toujours apprécié la grande franchise de Clément», dit René Roy. Avec lui, nous avons toujours l'heure juste au Bureau, ce qui nous permettait de prendre les bonnes décisions.»

«Nous avons travaillé étroitement ensemble pendant cinq ans, a souligné celui qui allait lui succéder, Henri Massé. Ce n'était pas évident de suivre Louis Laberge et Fernand Daoust, deux personnes qui avaient tellement marqué la centrale au cours des 25 années précédentes. Mais Clément a su faire avancer la FTQ tout en respectant les traditions qui ont conduit à la fondation de notre centrale en 1957. Tout dans Clément transpire un engagement profond et une volonté de toujours prendre des décisions qui vont dans l'intérêt des travailleurs et des travailleuses. C'est cet engagement profond que nous reconnaissons ici aujourd'hui. Au nom de tous les membres de la FTQ, nous te disons un gros merci!»

DISCOURS D'ADIEU DE CLÉMENT GODBOUT

«Bâtir le syndicalisme d'une nouvelle génération»

Le président sortant a livré un discours substantiel et percutant. Intitulé «Le syndicalisme d'une nouvelle génération pour le prochain siècle» «Ce syndicalisme de seconde génération, nous sommes en train de le bâtir, a-t-il déclaré, c'est un syndicalisme de propositions, capable de faire une lecture réaliste de la situation, de proposer des solutions et de contribuer à leur mise en pratique.»

Bien sûr, le président s'est attardé sur les deux priorités des prochaines années, l'emploi et la syndicalisation. Mais il a aussi beaucoup insisté sur les nombreux défis que représente la mondialisation. «Il faut civiliser les conséquences néfastes de la mondialisation, notamment pas l'inclusion d'une clause sociale dans les accords de commerce internationaux. Le mouvement syndical a un rôle majeur à jouer dans cette lutte.»

Enfin, Clément Godbout a lancé un appel à une ouverture plus grande encore envers les jeunes, les femmes et les immigrants. Il a conclu son discours par un espoir: que le Québec devienne enfin un pays.

Rapport du secrétaire général

BILAN TRÈS POSITIF

Comme on le sait, le rapport du secrétaire général illustre le fonctionnement et l'ensemble des activités de la FTQ depuis le dernier Congrès. Le comité qui a étudié ce rapport a fait un bilan très positif du travail réalisé par la FTQ et le secrétaire général.

Plusieurs des points du rapport ont fait l'objet de commentaires de la part du comité qui l'a étudié ou de la part de congressistes. On a remarqué qu'il y a eu plusieurs fusions de syndicats. *«Je note, a souligné un délégué, que depuis trois ans, il y a eu plusieurs fusions, même avec des syndicats indépendants. Cela démontre bien l'ouverture de notre centrale et que la FTQ répond aux besoins. C'est ainsi qu'on continue de progresser.»*

Comme à chaque congrès, plusieurs ont été impressionnés de constater à quel point la FTQ est présente et active dans un nombre impressionnant de dossiers. *«Avec le rapport du secrétaire général, a souligné une déléguée, je me rends compte que la FTQ est partout.»*

En ce qui a trait aux états financiers, les congressistes étaient plus que satisfaits puisque les finances de la FTQ se portent fort bien.

L'affiliation aux Conseils: un problème récurrent

L'affiliation aux Conseils du travail a fait l'objet de plusieurs interventions lors de l'adoption du rapport du secrétaire général. On a souligné l'importance du rôle de

la FTQ en région ainsi que celle des Conseils du travail. Parallèlement, les congressistes remarquent les besoins de nouvelles ressources, de plus de militantes et de militants, de plus d'énergie et de plus d'argent. Comme l'a si bien dit un délégué: *«Quand on décide de joindre la FTQ, c'est parce qu'on est d'accord avec ses orientations. Il faut être cohérent et se donner les moyens de mener nos actions. Bref, la pleine affiliation est l'objectif à atteindre.»*



PHOTO SERGE JONGUE

Le secrétaire général aujourd'hui devenu président, Henri Massé, était très heureux des réactions au bilan des activités de la centrale qu'il a présenté au congrès.

Caisses de retraite

UN COLLOQUE À L'HORIZON

Sur la question des régimes de retraite, une déclaration de politique a été adoptée. Elle prévoit la tenue d'un colloque sur toute la question de la gestion des régimes.

À cette fin, un groupe de travail sera mis sur pied afin d'identifier des pistes de solution pour répondre aux différents problèmes reliés à la gestion des caisses de retraite, dont le manque d'information et de formation des membres des syndicats de la FTQ qui siègent à de tels comités, ainsi que sur les priorités d'investissements.

«Ce n'est pas tout d'avoir un comité de retraite, a souligné un délégué. Il faut aussi être équipé, avoir de la formation.» Une autre déléguée a ajouté : *«Je suis d'accord avec un colloque, mais il ne faut pas nous empêcher d'agir entre temps. Il faut continuer nos revendications auprès de nos employeurs, sur le partage des surplus par exemple.»*

En plus de la déclaration de politique, plusieurs autres résolutions touchant la retraite ont été adoptées. L'intérêt des congressistes était manifeste sur cette question. Pas uniquement au sujet des régimes privés mais aussi en ce qui a trait à la qualité des régimes publics. Plusieurs ont souligné qu'il ne fallait pas dissocier régimes publics et régimes privés.

Le nouveau Bureau de la FTQ

Les dirigeants



HENRI MASSÉ
président



RENÉ ROY
secrétaire général

Les vice-présidents et les vice-présidentes



GILLES CHARLAND
Directeur québécois
Syndicat canadien de la
fonction publique (SCFP)



ARNOLD DUGAS
Directeur québécois
Syndicat des Métallos



CLÉMENT L'HEUREUX
Vice-président-Québec
Syndicat canadien des
communications, de
l'énergie et du papier (SCEP)



ALAIN FOISY
Président, Syndicat
québécois des employés et
employés de service, section
locale 298 (SQEES-298)



JOANE HURENS
Vice-présidente nationale
Alliance de la fonction
publique du Canada (AFPC)



PIERRE DESCHAMPS
Représentant international
Teamsters Canada



YVON BELLEMARE
Président
Conseil provincial des
travailleurs et travailleuses
unifiés de l'alimentation
et du commerce (TUAC)



JEAN LAVALLÉE
Président
FTQ-Construction



LUC DESNOYERS
Directeur québécois
Syndicat national des
travailleurs et travailleuses
de l'automobile
(TCA-Canada)



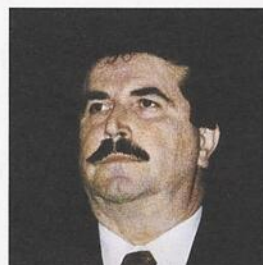
ROBERT GUAY
Coordonnateur québécois
Association internationale
des machinistes et des
travailleurs et travailleuses
de l'aérospatiale (AIMTA)



PIERRE CONTANT
Directeur national - région
du Montréal métropolitain
Syndicat des travailleurs et
travailleuses des postes
(STTP)



MICHEL LAJEUNESSE
Secrétaire général
Syndicat des employés et
employés professionnels-les
et de bureau (SEPB)



TINO CIAMPANELLI
Président
Conseil conjoint québécois
Syndicat du vêtement,
textile et autres industries
(SVTI)



DIANE RAYMOND
Présidente
Conseil du travail de
l'Abitibi-Témiscamingue et
Nord-du-Québec



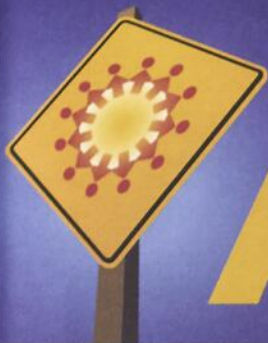
NICOLE BLUTEAU
Syndicat québécois des
employées et employés de
service, section locale 298



**JOHANNE
VAILLANCOURT**
Teamsters



SUZANNE AMIOT
Syndicat canadien de la
fonction publique



À la Source

BULLETIN DE LA FÉDÉRATION DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES DU QUÉBEC (FTQ) / SUPPLÉMENT AU MONDE OUVRIER, DÉCEMBRE-JANVIER 1999

RÉGION DU LAC MÉGANTIC

Une activité axée sur les réalisations en santé et sécurité du travail

En septembre dernier, plusieurs comités paritaires de santé et de sécurité du travail d'entreprises de la région du Lac Mégantic ont participé à une soirée-exposition pour faire état des principales réalisations dans leur milieu de travail respectif.



Julie Morin, coordonnatrice en santé-sécurité chez Bestar; Yves Boulet, représentant à la prévention à la section locale 299 de la Fraternité nationale des forestiers et travailleurs d'usines

Conviées à un souper, quelque 250 personnes ont entendu diverses présentations et ont eu l'occasion de visiter plusieurs stands d'information sur la santé-sécurité. L'activité organisée par le centre hospitalier et le centre de services communautaires du Haut-Saint-François a permis de réunir représentants patronaux et syndicaux, associations

sectorielles, inspecteurs de la Commission de la santé et de la sécurité du travail, aussi bien qu'ambulanciers, pompiers, ou divers représentants d'équipements de sécurité.

Le comité syndical de santé et de sécurité du travail chez Bestar – un fabricant de meubles prêts à assembler dont les salariés sont syndiqués avec la section locale 299 de la Fraternité nationale des forestiers et travailleurs d'usines (FNFTU) – avait son stand d'information lors de cette soirée. Selon le représentant à la prévention, Yves Boulet, l'exercice a permis de démontrer que le syndicat est très préoccupé par la santé-sécurité, de transmettre des informations sur la formation syndicale et d'échanger des connaissances avec les gens de la région. Le comité était

accompagné de Serge Trudel, directeur du Service de la santé et de la sécurité du travail à la FTQ, ainsi que de Gaston Boudreau et Sylvain Roy, respectivement président et représentant de la section locale.

Yves Boulet et sa collègue patronale Julie Morin, coordonnatrice en SST, ont présenté les diverses améliorations réalisées chez Bestar en 1998, notamment sur le bruit, avec l'encoffrage de scies circulaires. Yves a parlé des nouvelles tables élévatrices qui servent à empiler les pièces, à l'entrée ou à la sortie des machines. «Elles évitent aux travailleurs d'avoir à se pencher continuellement.» Il a expliqué comment deux modifications importantes permettent une meilleure aspiration à la source des poussières de bois et du brin de scie.

L'assistance a pu mettre ses connaissances à l'épreuve en répondant à un questionnaire et en vérifiant ensuite les réponses auprès des différents exposants. Des prix de présence ont été tirés à la fin de la soirée, gracieuseté des différentes entreprises de la région.

«Enfin une soirée où la prévention en santé-sécurité du travail était une priorité et passait bien avant la réparation, a souligné Yves Boulet. Il s'agit d'une réussite à tous les points de vue et nous pouvons dire chapeau aux organisatrices du CLSC, Francine Martin et Claire Giguère.»

Des mandats pour les représentants de la FTQ à la CSST

Les résolutions et les mandats en santé et en sécurité du travail qui découlent du 25^e Congrès de la FTQ peuvent être regroupés selon quatre catégories:

1. démarches auprès du conseil d'administration de la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST);
2. maladies professionnelles à faire reconnaître;
3. production de documents;
4. campagnes de sensibilisation et de mobilisation.

Plusieurs résolutions désignent le conseil d'administration de la CSST comme lieu d'intervention privilégié. Des consultations et des discussions sont à prévoir sur plusieurs demandes: obliger l'employeur à faire parvenir l'avis et la demande de remboursement (ADR) à la CSST lors d'un accident du travail, corriger l'application du droit de retour au travail, adopter des mesures encourageant les employeurs des secteurs non encore déclarés prioritaires à mettre en place des programmes de prévention, faire cesser toute incitation de la part de la CSST à l'assignation temporaire systématique, forcer le gouvernement fédéral à reconnaître entièrement la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles (LATMP), etc.

De nouvelles maladies professionnelles

Les congressistes ont aussi donné leur appui à plusieurs résolutions réclamant l'indemnisation de nouvelles maladies professionnelles tel l'épuisement professionnel ou encore la tenue de campagnes publiques pour l'application du retrait préventif de la femme enceinte ou qui allaite au fédéral, sur la violence en milieu de travail ou la santé mentale.

Ainsi, les membres ont voté neuf demandes de modifications aux différentes lois d'indemnisation et de



PHOTO SERGE JONGUE

Henri Massé au C.A. de la CSST

C'est le nouveau président de la FTQ, Henri Massé, qui siègera dorénavant au conseil d'administration de la Commission de la santé et de la sécurité du travail. La FTQ y est représentée depuis 1982. Y siègent également les vice-présidents suivants: Gilles Charland, du Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP), Arnold Dugas, du Syndicat des Métallurgistes et Jean Lavallée, de la Fraternité inter-provinciale des ouvriers en électricité (FIPOE). Depuis la création de la CSST, la FTQ nomme quatre des sept représentants de la délégation syndicale à son conseil d'administration et le représentant syndical au comité administratif. Le personnel du Service de la santé et de la sécurité du travail de la FTQ et des représentants des syndicats affiliés siègent également à de nombreux comités de travail de la CSST au nom de la centrale.

prévention au Québec et au fédéral. Nos quatre représentants au conseil d'administration de la CSST et ceux du Service de la santé et de la sécurité du travail de la FTQ ont donc en main un carnet complet de revendications à faire valoir.

Bref, les membres du Bureau de la FTQ et du Conseil général, l'instance suprême entre les congrès, auront à assurer un suivi à l'ensemble des résolutions et à déterminer des priorités pour les trois prochaines années en matière de santé et de sécurité du travail.



APSAM

Des solutions pour prévenir les accidents lors de travaux en espace clos

L'automne dernier, l'Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail, secteur «affaires municipales» (APSAM) a publié une trousse de sensibilisation aux risques et aux dangers liés aux travaux en espace clos.

Peut-on éviter d'entrer dans cet espace clos?

Généralement, on conseille aux employeurs et aux travailleurs de prendre le temps de mettre en place un plan d'intervention qui commence par la reconnaissance des risques pour finir par l'élaboration de plans d'urgence pour effectuer un sauvetage en cas d'accident.

La meilleure mesure de prévention est évidemment l'élimination du danger à la source. C'est pourquoi l'APSAM suggère de toujours se poser d'abord la question «ne pourrait-on pas éviter d'entrer dans cet espace clos?» lorsqu'on élabore un programme d'intervention. Il existe toutes sortes de méthodes pour éviter d'y entrer: par exemple, l'utilisation de caméras, de volants d'ouverture de vanne sur une tige, ou de panneaux de contrôle à distance. Si ces techniques sont inapplicables, alors une foule de précautions s'imposent.

Complétées par plusieurs illustrations, les fiches techniques (nos 17 et 18) expliquent ce qu'est un espace clos, définissent les responsabilités de l'employeur et des travailleurs, fournissent les étapes à suivre pour établir un programme d'intervention et une fiche d'évaluation des risques d'un espace clos. Les divers risques liés au travail en espace clos y sont détaillés et expliqués ainsi que les moyens de contrôle. On y retrouve aussi un exemple de procédure d'entrée dans un puits d'accès, une fiche de contrôle ainsi que les équipements requis pour y travailler. Enfin, on y aborde la formation et la procédure de sauvetage.

On peut rejoindre l'Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail, secteur «affaires municipales» au 514-849-8373 pour la région de Montréal ou au 1-800-465-1754. Pour commander la bande vidéo et les fiches techniques concernant le travail en espace clos, envoyer la demande par télécopieur au 514-849-8873.

LORSQU'UN TRAVAILLEUR EST PRÉSENT DANS UN ESPACE CLOS, UNE AUTRE PERSONNE, POSTÉE À L'EXTÉRIEUR ET POSSÉDANT LES HABILITÉS D'INTERVENTION REQUISES, DOIT ASSURER LA SURVEILLANCE, RESTER EN CONTACT VISUEL, AUDITIF OU AUTRE AFIN DE DÉCLENCHER, SI NÉCESSAIRE, LES PROCÉDURES DE SAUVETAGE RAPIDEMENT.

La trousse est composée d'une bande vidéo et de deux fiches techniques à l'intention des villes, municipalités et organismes liés au secteur municipal, incluant, bien sûr, les syndicats. L'information intéresse non seulement les travailleurs et travailleuses des municipalités – consultés lors des travaux préparatoires –, mais aussi des industries de toutes sortes, du textile, de l'agriculture, de la construction et du transport ainsi que pompiers, pompières et sauveteurs.

Chaque année, en moyenne dix travailleurs perdent la vie alors qu'ils effectuent un travail dans un espace clos. La plupart des décès sont liés à une déficience en oxygène ou à la présence de gaz toxiques ou inflammables. Une bonne proportion des victimes meurt en tentant de secourir quelqu'un.

Dans la plupart des cas, on ne connaissait pas les risques présents et on ignorait les procédures à suivre. La bande vidéo et les fiches techniques réunissent toute l'information pertinente à ce sujet. Elles reflètent également le contenu plus élaboré du nouveau règlement *Qualité du milieu de travail*. Un cédérom et d'autres documents sur le même sujet suivront sous peu.



PHOTOS APSAM

Alerte aux décibels!

La FTQ vient de publier un nouveau programme de formation et d'intervention sur le bruit dont le leitmotiv est «Alerte aux décibels!». L'ensemble comprend quatre cahiers de formation et sept dépliants abordant chacun un aspect du bruit en milieu de travail. Cette mise à jour a été élaborée par une équipe de syndicalistes en collaboration avec des spécialistes de l'acoustique et des vibrations, de l'audiologie, de la santé et des communications.

Plus de 400 000 Québécois, hommes et femmes, sont exposés à des niveaux moyens de bruit supérieurs à 85 décibels pour 8 heures de travail et sont sourds chaque jour en sortant du travail. La surdité due au bruit est la maladie professionnelle qui touche le plus grand nombre de travailleurs. Les femmes atteintes sont moins nombreuses à faire des réclamations et leurs demandes sont moins reconnues; elles reçoivent donc moins d'aide.

Il est possible d'arrêter ce fléau

Contrairement à ce que l'on croit, on peut réduire et même enrayer le bruit industriel nocif. Depuis l'adoption de la Loi sur la santé et la sécurité du travail, de nombreux milieux de travail ont été soumis à des mesures du bruit. Des milliers de personnes ont été indemnisées. Le bruit a été réduit dans plusieurs cas mais pour une majorité d'employeurs, la réduction du bruit n'est toujours pas considérée comme rentable.

Le cahier de formation n° 1 est intitulé «Le bruit qui rend sourd». Il propose l'enquête comme première étape d'une intervention syndicale ferme dans les milieux de travail. Il aide à identifier le bruit nocif et ses effets sur nous et nos collègues. Le cahier n° 2, «Tout le monde dans le coup!», parle de l'importance de la communication à chaque étape de la démarche interactive. Le cahier n° 3, «Opération décibels», établit une démarche claire et structurée, des méthodes simples et accessibles pour procéder à l'étude du bruit et arriver à des résultats concrets. Le cahier n° 4, «Restez branchés!», s'applique à démontrer que la démarche de réadaptation étape par étape est un incontournable pour améliorer la qualité de vie au travail, à la maison, dans les

loisirs ainsi que pour maintenir le lien d'emploi.

La série de sept dépliants s'adresse à l'ensemble des membres. Ils résument en quelques mots et images en couleurs tout ce qu'il faut savoir sur le bruit dangereux, la surdité due au bruit et les moyens de retrouver ses capacités de communiquer avec les autres. En voici les titres:

1. Le bruit nocif au travail
2. Grossesse et bruit, une combinaison dangereuse
3. Ajustez les décibels à votre horaire!
4. La surdité due au bruit, ça bouleverse des vies
5. Restez branchés! Participez à un collectif d'entraide
6. Votre syndicat vous accompagne à la CSST
7. Avant la retraite, pensez à vos oreilles!

Les documents sont disponibles dès la fin janvier auprès du Service de l'éducation de la FTQ au 514-383-8000.



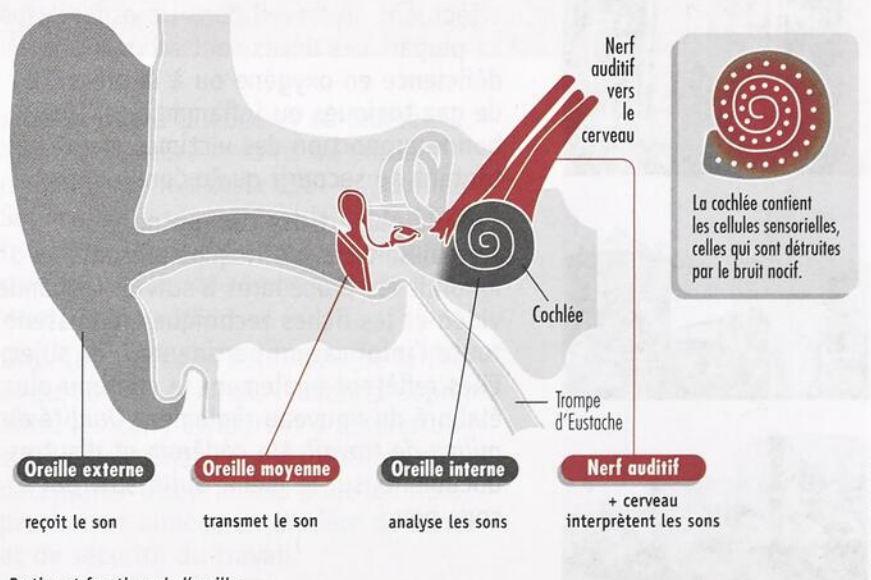
Ne plus avoir peur de répondre au téléphone, c'est une vraie merveille!»

Phil Lamoureux, trésorier du Regroupement des syndicalistes retraités, Conseil des travailleurs et travailleuses du Montréal métropolitain



«On ne peut pas guérir la surdité due au bruit, mais on peut la prévenir et l'empêcher de progresser en réduisant le bruit, en modifiant nos horaires de travail. Demandez l'aide de votre syndicat!»

Lise Gauvreau, présidente du Conseil des travailleurs et travailleuses de l'Outaouais



Téléphonistes de Bell

QUAND LA CUPIDITÉ PREND LE DESSUS SUR L'HUMAIN

Avez-vous vu le PDG de Bell, Jean Monty à l'émission Le Point de Radio-Canada? Il a presque pleuré lorsque l'animateur plutôt complice, Stéphane Bureau, lui a demandé si cela était difficile pour un gestionnaire de prendre une telle décision. Vous savez laquelle? Celle de mettre à la porte 2500 téléphonistes membres du Syndicat des communications, de l'énergie et du papier (SCEP)!

Il a dit oui, bien sûr, ce monsieur qui gagne 17 millions \$ par année! Et il s'est attendri. Pas sur le sort des téléphonistes, mais sur le sien. Quelle comédie quand on pense que, suite à ce geste sauvage, les téléphonistes vont voir leur salaire réduit de 40 %, vont perdre leur ancienneté avec les privilèges de vacances et de choix d'horaire, vont voir s'envoler leur fonds de pension. *«Elles peuvent non seulement tout perdre, d'affirmer le secrétaire général de la FTQ et ancien directeur québécois du SCEP, René Roy, mais elles n'auraient même plus de syndicat, puisque le Code du travail québécois ne contient aucune disposition prévoyant le transfert de la convention collective et de l'accréditation syndicale au nouvel employeur lorsqu'il s'agit du passage d'une juridiction fédérale à provinciale.»*

Des emplois seront offerts?

Bell dit que toutes les téléphonistes vont se voir offrir un emploi dans la nouvelle entreprise. Même s'il y est partenaire minoritaire, il prétend ne pouvoir donner aucune espèce de garantie quant aux conditions qui seront consenties aux téléphonistes. *«Ce sera à négocier avec le nouvel employeur»*, dit Bell. Négocié avec le syndicat?

Bien non puisque le syndicat n'existera plus. Alors ce sera la négociation individuelle, pour les heures, le salaire et les autres conditions.

Il y a quelques années, Bell prétendait que les téléphonistes lui occasionnaient des pertes de 30 millions \$. On a alors mis sur pied un comité conjoint employeur/syndicat pour trouver des moyens d'éliminer le prétendu déficit. Le résultat de toute l'opération? Un rapport, **signé par les deux parties**, démontre, chiffres à l'appui, que le service des téléphonistes n'est pas déficitaire. Le déficit de 30 millions est devenu un surplus de 170 millions. Méchante différence!

Bonjour la visite

Au cours des dernières années, Bell a fermé plusieurs bureaux en région. Alors, les téléphonistes qui travaillaient dans ces bureaux ont eu des décisions difficiles à prendre: voyager des heures de fou, déménager, quitter? Plusieurs ont choisi de refaire leur vie dans une autre ville. Aujourd'hui, Bell annonce qu'il ne restera que 5 bureaux sur les 55 actuels, dont deux au Québec. Pour celles qui viennent de s'installer dans une nouvelle communauté, ce sera à refaire. Pour des centaines d'autres, ce sera le déménagement ou la perte d'emploi.



Oui! Vous pouvez faire quelque chose

Bell n'a plus de monopole. Appelez-les en leur disant que si leur décision de renvoyer les téléphonistes est maintenue, vous allez faire des affaires ailleurs. Ça va faire toute une pression, surtout à partir du moment où des milliers de personnes posent un geste semblable. Pour le moment, il n'est pas question de boycott.

Les Québécois et les Québécoises se sentent attachés à Bell et ont, maintes fois au cours des dernières années, dit non à des offres de concurrents. Mais il y a des limites à la loyauté. Surtout quand une entreprise, qui a bénéficié d'un monopole depuis presque toujours, se moque de ses employés, de celles-là même qui l'ont fait grandir.

Dans le portrait, il y a aussi le CRTC (Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes). Il peut bloquer la transaction puisque les entreprises en télécommunications doivent être contrôlées par des intérêts canadiens. L'entreprise à qui Bell veut vendre les téléphonistes est américaine. Est-ce que le CRTC va permettre la transaction? Ce serait le début de la fin pour le contrôle de toutes les entreprises de télécommunication. Inscrivez-vous en faux.

Bell Montréal (514) 870-1933
Ailleurs au Québec 1-800-361-0640

CRTC À Montréal (514) 283-6607
Ailleurs au Québec 1-877-249-2782

Courriel: bell.direct@bell.ca

Percée dans le monde des fleurs

REQUÊTES EN ACCRÉDITATION / OCTOBRE, NOVEMBRE ET DÉCEMBRE 1998

BIENVENUE À LA FTQ!

SCFP : municipalités de Boisbriand, Saint-Donat, Saint-Jean-de-Matha, Hébertville, Lac-à-la-Croix, MRC Maria-Chapdeleine (Dolbeau-Mistassini), Oxfam-Québec (Montréal), Hydro-Québec (constables spéciaux), Centre hospitalier Pierre-Boucher (techniciens)

SCEP : Scierie Uniforêt, bureau (Port-Cartier), Poutrelles de bois Solive Ajourée (Sainte-Marthe-du-Cap), Abattoir Laurentien (Sainte-Sophie)

Métallos : Au Dragon Forgé Industrie lourde - ex-Dominion Bridge (Lachine), Acier d'armature Philippe Trépanier (Jonquières), Fonderie d'aluminium C.I.F. Métal (Robertsonville), Placage RT (Saint-Laurent), agents de sécurité du Complexe G (Québec) et du Manoir Mackle (Montréal), restaurant Réginella (Montréal)

TUAC : Restaurant Hélène de Champlain (Montréal), Loblaw (Place Versailles, Montréal), Super C (Saint-Constant), Marché IGA Claude Pitre (Châteauguay), Supermarché Mascouche, (Mascouche) Pharmacie Uniprix (Amqui), Salon de quilles Le Dallo (Chicoutimi), Hôtel Le Montagnais (Chicoutimi), Alimentation A.D.R. (Charlesbourg), Lucyporc (Yamachiche), Quincaillerie Potvin et Bouchard (La Baie), Techtraboïs (Saint-Just-de-Bretenières)

Teamsters : Vêtements Peerless (Montréal), Hôtel Québec (Sainte-Foy), Autobus La Québécoise (Québec), Transport Midland (Montréal), Autocars Connaisseurs (Montréal), Transport Bourassa (Saint-Jean-sur-Richelieu), bar-restaurant Dundee's (Montréal), Allied System (Québec), Super C (Blainville), Fondation québécoise de la déficience intellectuelle (Montréal), Motex-Blaintex (Pointe-Claire), Béton Coupal (Chambly), Les Plastiques GT (Châteauguay), Entretien L.D.G. (Saint-Laurent), Expertage (Boucherville), Plastifab (Saint-Léonard), Extermination P.C.O. (Saint-Laurent)

SQEEs et UES : Patro Le Prévost (Montréal), centres d'accueil Le Château de Berthier (Berthierville), Pavillon Sainte-Marie (Montréal) et Résidence Berthiaume Du Tremblay (Montréal), Le Strathmore Ishtar (Dorval), Quincaillerie Pilon (Hull), Transport d'écoliers Dorais (Cowansville), le Fonds régional de solidarité Nord-du Québec (Chibougamau), Autobus B.R. (Sainte-Foy), Caristrap International (Laval), Marché Métro Perrier-Bélaïr (Saint-Hyacinthe)

TCA : Location d'autos Via Route (Montréal, Laval, LaSalle, Pierrefonds), Centre de réparation M.R.T. (Montréal), Les Produits alimentaires Galaxie (Saint-Jérôme)

AIMTA : Air Transat (Mirabel)

SEPB : Caisses populaires Desjardins de Tilly (Saint-Antoine-de-Tilly) et Saint-Nazaire (La Salle), Régie de l'énergie (Montréal), Office municipal d'habitation (Greenfield Park), École régionale Laurentian, cafétéria (Lachute)

SVTI : Manoir Pierrefonds (Pierrefonds)

SPQ : pompiers de Saint-Calixte et de Gaspé

FPOE : Plantago (régions du Saguenay et de Manicouagan)

UOML : Madvac International (Longueuil)

UN SYNDICAT CHEZ JULES D'ALCANTARA

En décembre dernier, une première convention collective a été signée chez le plus important fleuriste québécois, Jules D'Alcantara, à Montréal. Les quelque 25 employés, téléphonistes, vendeurs, fleuristes, horticulteurs et chauffeurs, avaient adhéré, un an plus tôt, à la section locale 2366 de l'Union nationale des poseurs de systèmes intérieurs.

La campagne de syndicalisation a été rapide, preuve que ce ne sont pas tous les dossiers qui traînent en longueur et qui font l'objet d'objections et de délais de procédures. «*Nous avons obtenu une majorité en quelques semaines, se souvient Antonio Abellan, maintenant délégué du groupe, et nous avons reçu l'accréditation peu de temps après le dépôt de la requête.*»

Le patron un peu choqué!

Dans les petites entreprises, souvent, les employeurs réagissent mal à la syndicalisation. Ils sont en quelque sorte insultés. «*Nous avons eu cette réaction chez nous, observe Antonio Abellan, et encore aujourd'hui l'employeur a de la difficulté à vivre avec l'idée qu'il doit dorénavant composer avec un syndicat. Mais je crois que les choses vont s'arranger avec le temps, que les trois enfants qui ont pris la relève de cette entreprise fondée par leur père il y a une quarantaine d'années vont comprendre que le syndicat ne veut pas les jeter à la rue.*»

La convention collective de trois ans contient bien sûr toutes les clauses habituelles et prévoit des augmentations salariales et diverses améliorations dans les conditions de travail, dont l'installation d'une cuisine sur place, avec four, réfrigérateur, etc.

Faites-y vos achats

Jules D'Alcantara, une institution québécoise, a pignon sur rue au 3033, rue Sherbrooke Est à Montréal depuis environ 35 ans. Tous les membres de la FTQ de la région de Montréal sont fortement invités à faire leurs achats à un endroit où travaille du personnel syndiqué.



Bon nombre des travailleurs et travailleuses ont plus de 15 ans d'ancienneté. Un certain nombre d'entre eux, souriants, ont accepté de poser pour «Le Monde ouvrier». Antonio Abellan, le délégué du groupe, est le premier à gauche.

Construction domiciliaire ENFIN UNE CONVENTION COLLECTIVE

Depuis le 31 janvier, les 20 000 travailleurs et travailleuses de la construction résidentielle sont couverts par une nouvelle convention collective, dont la majorité des dispositions ont été négociées par les parties. Ils étaient sans convention collective depuis le 15 décembre 1995.

L'annonce a été faite le 8 janvier par les porte-parole de la Coalition, Michel Fournier, président de la CSD-Construction, Pierre Labelle, président-directeur général du Conseil provincial des métiers de la construction (international) et Jean Lavallée, président de la FTQ-Construction.

Michel Fournier a expliqué que la majorité des dispositions de la convention collective ont été négociées par l'Association provinciale des constructeurs d'habitation du Québec (APHQ) grâce à l'intervention efficace d'un conseil d'arbitrage formé en avril 1998. Ce conseil a cependant eu à trancher sur trois questions qui demeuraient en suspens: les salaires, l'ancienneté et le travail à forfait.

La décision du président du conseil d'arbitrage prévoit le rétablissement des salaires en vigueur au moment de l'expiration du décret, avec une augmentation de 1,5% à compter du 31 janvier. Il y aura deux autres augmentations: 1,6% en décembre 1999 et une autre en décembre de l'an 2000. La convention collective viendra à échéance le 30 avril 2001.

Enfin, la sécurité d'emploi

«Même si nos membres dans le résidentiel auront des taux de salaire légèrement inférieurs à ceux versés dans le reste de l'industrie, environ 1,5%, a déclaré le chef né-

gociateur de la FTQ-Construction, Yves Paré, nous avons par contre obtenu une véritable clause de sécurité d'emploi, une première dans notre industrie.»

«Les 9 000 employeurs ont obtenu la flexibilité qu'ils réclamaient pour les horaires de travail et les vacances, a expliqué Pierre Labelle, mais nous avons enfin obtenu cette sécurité d'emploi que nous

réclamions depuis fort longtemps.»

De son côté, Jean Lavallée souhaite que cette convention collective marque le début de meilleures relations de travail dans ce secteur. Il a souligné l'excellent travail des membres du conseil d'arbitrage, Pierre Dufresne, le président, ainsi que Pierre Dufresne, et Jean-Paul Rivard et Jean Sexton.



Construction LA FUSION FTQ-INTER EST OFFICIELLE

À quelques semaines du congrès de la FTQ se tenait le congrès de fusion de la FTQ-Construction et du Conseil provincial du Québec des métiers de la construction (international).

Le nouveau Conseil conjoint regroupe maintenant en une seule association près des trois quarts des salariés du bâtiment au Québec, soit quelque 75 000 membres.

«Ces retrouvailles marquent le début d'une nouvelle ère de progrès pour les syndiqués du bâtiment, déclarait alors le premier président du Conseil conjoint, Jean Lavallée, puisque ce grand mouvement d'unité, après près de vingt années de scission, aura des retombées positives pour la négociation de meilleures conditions de travail dans l'industrie.»

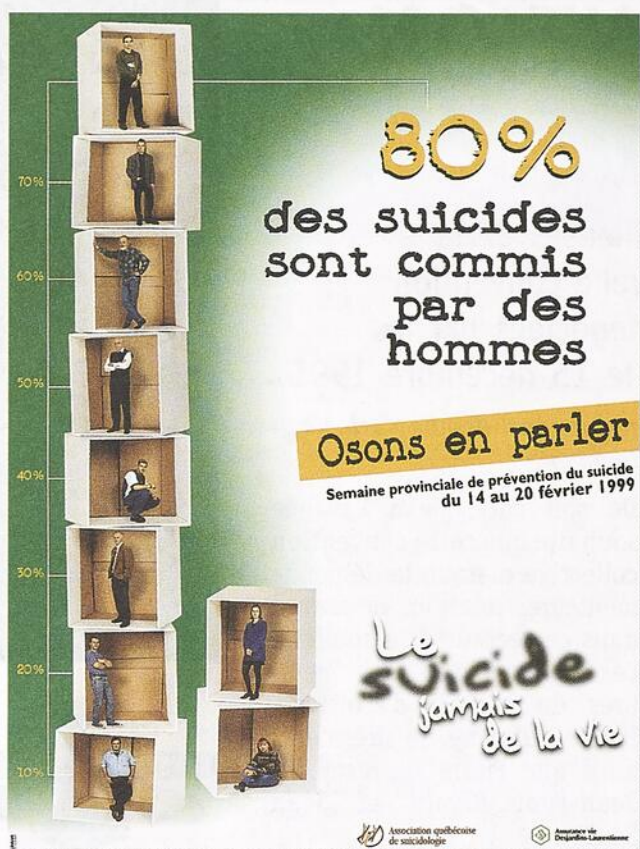
Le nouvel organisme renforcera le pouvoir des syndiqués de la construction aux tables de négociations, sur les chantiers et auprès de gouvernements. «Nous serons mieux équipés, d'affirmer Jean Lavallée, pour prendre en charge des grands dossiers comme la formation professionnelle, la santé et la sécurité du travail, les avantages sociaux et le régime de retraite.»

Un autre avantage fort important dans la vie de tous les jours: la nomination d'un nombre accru de délégués syndicaux sur l'ensemble des chantiers de construction, petits et grands, pour faire respecter les conventions collectives et les règles de santé et de sécurité.



Le premier président du Conseil conjoint, Jean Lavallée

Suicides masculins



Le problème est de taille, 80% des suicides au Québec étant commis par des hommes. C'est ce qui explique que les responsables de la 9^e Semaine provinciale de prévention du suicide ont décidé de placer à l'avant-plan de la semaine la problématique du suicide des hommes (voir affiche ci-contre). Avec le thème *Osons en parler*, ils espèrent déclencher une authentique et combien nécessaire réflexion sociale, sensibiliser les hommes à leurs besoins d'aide et, ultimement, en arriver à une réduction significative du taux de suicides masculins au Québec.

Nos membres ne sont pas épargnés

Vous ne serez pas surpris d'apprendre que les membres de la FTQ n'échappent pas à cette réalité. Au cours des dernières années, particulièrement dans les régions qui ont connu des fermetures d'usines ou des licenciements massifs, – la totalité des ré-

TROIS QUÉBÉCOIS PAR JOUR PASSENT AUX ACTES

Non, il n'y a pas d'erreur dans ce titre. Chaque jour que le bon Dieu amène, trois hommes québécois passent aux actes et s'enlèvent la vie. Pour chaque Gaétan Girouard qui fait les manchettes, il y en a des dizaines qui, sans qu'il n'en soit jamais question dans les médias, laissent derrière eux des gens qui souffrent, qui n'ont pas vu venir.

gions ou presque – le problème a été très présent. Les délégués sociaux et déléguées sociales ont eu à vivre des situations très difficiles lorsque des confrères ont posé le geste fatal: «*J'aurais dû m'en douter, voir les signes avant-coureurs...*»

Afin d'être mieux en mesure de détecter ces signes, de savoir comment intervenir avec une personne suicidaire, dans plusieurs régions on a déjà organisé des sessions de formation et d'autres sont prévues.

La détresse psychologique est immense pour les travailleurs de GM qui ne savent pas ce qui va arriver à leur usine, pour ceux de Kenworth à qui on avait annoncé la fermeture de leur entreprise, pour ceux de Tripap dans la Mauricie, qui ont attendu deux ans avant de savoir ce qui leur arriverait. Ce ne sont pas des épreuves faciles à vivre et à traverser. Les pressions sont énormes et il ne faut pas se surprendre que certains craquent. Mais comment voir venir pour pouvoir intervenir? Voilà l'objectif de la formation. Encore faut-il que les hommes parlent...

De nombreux questionnements

Au cours de la Semaine, plusieurs des problématiques entourant le suicide des hommes seront mis sur la place publique afin que s'amorce une réflexion collective. Quelques exemples de questions à se poser. Pour les hommes, est-ce *politically correct* de souffrir? Est-ce que les hommes québécois se donnent le droit de demander de l'aide? Peuvent-ils la demander sans compromettre leur image de force et sans menacer leur sacro-sainte virilité?

Qui doit agir pour changer les choses? Le gouvernement fait-il sa part? Les services de soutien sont-ils adéquats? L'entourage sait-il comment se comporter?

Voilà autant de questions qui sont de nature à soulever plus d'interrogations que de réponses faciles. Mais elles doivent être posées. Cette nécessaire réflexion, il faut la faire dans nos milieux de travail, parce qu'ils sont, trop souvent malheureusement, partie prenante de la détresse psychologique qui conduit au suicide.

Une première chez Canadair Bombardier

UN APPAREIL ASSEMBLÉ À 100% EN FRANÇAIS

Pour la première fois dans l'histoire de Canadair et même de l'avionnerie au Québec, les travailleurs et travailleuses pourront assembler, en français, un appareil fabriqué à l'avionnerie de Saint-Laurent, le nouvel avion régional CRJ-700.

«L'aérospatiale a toujours été présentée comme un secteur où la francisation des méthodes de production était impossible, a déclaré le président de la FTQ, Henri Massé. Les membres de la section locale 712 de l'AIMTA et leur comité de francisation viennent de faire la preuve du contraire. Pour tous les syndicats de la FTQ dans l'aéronautique et l'aérospatiale et pour l'ensemble des travailleurs et travailleuses du Québec, cette heureuse nouvelle arrive comme un cadeau de Noël.»

Cette importante percée a été annoncée conjointement, le 10 décembre dernier, par le président, Henri Massé, le coordinateur québécois de l'Association internationale des machinistes et des travailleuses de l'aérospatiale (AIMTA), Robert Guay, le président sortant de la section locale 712 de l'AIMTA, Michel Forget et Mathieu Moody, un des membres du comité de francisation. Ils étaient accompagnés du directeur du Service de l'information de l'Office de la langue française (OLF), Gérald Paquette.

Plus que des mots sur du papier

«C'est un travail de titan qui a été réalisé, d'affirmer Robert

Guay, puisqu'il s'agit de dizaines de milliers de pages de documents en plus des programmes informatiques. Tout va dorénavant se faire en français, de la construction à l'entretien. Nous innovons en développant une expertise qui pourra peut-être être exportée.»

De son côté, Mathieu Moody a souligné que «cette première va améliorer la qualité de vie au travail puisque les travailleurs et les travailleuses, surtout ceux qui connaissent moins l'anglais, vont désormais tout comprendre au lieu d'exécuter bêtement les tâches. Il y aura aussi augmentation de la mobilité pour nos membres.»

La route a été longue

De son côté, le représentant de l'OLF, Gérald Paquette, a rappelé que dans ce secteur les employeurs avaient toujours prétendu que, s'il était possible de travailler en français au niveau de l'administration, ce ne l'était pas sur le plan technique. «Ce qui nous réjouit dans cette percée, affirme-t-il, c'est que les travailleurs et les travailleuses ont fait pression, ont exprimé clairement leur volonté de travailler en français et que l'employeur a collaboré.



PHOTO SERGE JONGUÉ

Le rôle de l'Office en a été un d'appui et de soutien.»

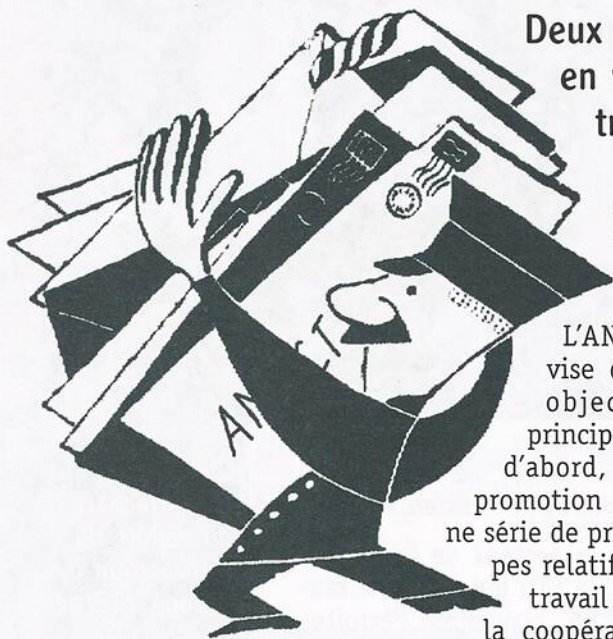
Dans le secteur de l'aérospatiale, la FTQ joue un rôle majeur en travaillant étroitement, et ce depuis 1990, avec quatre de ses syndicats qui représentent la quasi-totalité des salariés de ce secteur. D'ailleurs, en mai dernier, la FTQ a organisé une mission d'observation sur l'état du français dans le secteur de l'aéronautique et de l'aérospatiale en France. «Les dix-huit membres de la mission, de déclarer Henri Massé, ont pu constater que, sans être parfaits, les milieux de travail en France sont la preuve vivante qu'il est possible de travailler en français dans ces secteurs de pointe.»

En conclusion, Henri Massé a rappelé que la FTQ a toujours prétendu que les progrès du français dans les milieux de travail passaient par la mise sur pied de comités de francisation. «Ce dossier constitue une preuve qu'il est possible de faire de grandes choses quand il y a la volonté d'avancer. À la FTQ, nous sommes très fiers de ce succès qui va, espérons-le, avoir des effets d'entraînement ici, au Québec, et même ailleurs dans la francophonie.»

C'est grâce au travail acharné du comité de francisation de la loge 712 de l'Association internationale des machinistes et des travailleurs et travailleuses de l'Aérospatiale (AIMTA) que le rêve de pouvoir travailler en français à la construction d'un avion s'est réalisé. De gauche à droite, les membres du comité de francisation, Josée Maillet, Mario Deraiche et Mathieu Moody, accompagnés de Pierre Grenier, officier guide au comité exécutif. N'apparaît pas sur la photo le quatrième membre du comité, Sylvain Rivest.

Libre-échange

DEUX PLAINTES SYNDICALES SONT DÉPOSÉES



Deux plaintes ont été déposées au cours des derniers mois en vertu de l'Accord nord-américain sur la coopération du travail (ANACT). Cet accord découle de l'Accord sur le libre-échange nord-américain (ALÉNA). La première plainte touche McDonald's et l'autre les courriers des routes rurales.

L'ANACT vise deux objectifs principaux: d'abord, la promotion d'une série de principes relatifs au travail et à la coopération dans le domaine du travail; deuxièmement, l'application efficace des lois et règlements du travail des trois pays signataires, le Canada, les États-Unis et le Mexique. Pour l'instant, cette entente ne prévoit des sanctions que dans certains domaines très restreints, et cela après de nombreuses étapes. Malgré tout, l'ANACT est un accord unique qui lie, même si ce n'est que de façon indirecte, commerce international et droit du travail.

La clause qui touche les droits des travailleurs ne cherche pas à définir des normes universelles, comme le salaire minimum. Elle a plutôt comme objectif le respect des droits fondamentaux, tel l'accès à la syndicalisation. C'est d'ailleurs en vertu de ce droit que les deux plaintes ont été déposées.

Le cas McDonald's

La plainte déposée en octobre dernier par les Teamsters et la FTQ faisait suite aux évène-

ments survenus dans le processus d'accréditation au restaurant McDonald's de Saint-Hubert. Elle vise le gouvernement du Québec et fait état des lacunes du Code du travail qui ne protège pas les salariés contre les fermetures d'entreprises effectuées pour des motifs antisyndicaux. On y traite aussi de la procédure d'accréditation et des délais injustifiés causés par l'obligation de tenir des auditions formelles. On se souviendra que ce restaurant avait fermé ses portes quelques semaines avant que le syndicat ne soit accrédité après une année d'interminables procédures.

Les courriers des routes rurales

La Société canadienne des postes emploie un peu plus de 5000 personnes afin de livrer le courrier dans les régions rurales. Elles ne bénéficient pas de conditions semblables à celles de leurs collègues qui distribuent le courrier dans les centres urbains, ne gagnant que le salaire minimum, sans bénéfices marginaux et devant concurrencer, entre elles et avec des tiers, dans le cadre d'un processus d'appel d'offres.

Adoptée en 1981, la *Loi sur la Société canadienne des postes* contient une disposition qui a pour effet de nier le droit à

la négociation collective aux facteurs et factrices ruraux, alors qu'en région urbaine, ils ont traditionnellement été syndiqués.

Les signataires de la plainte, dont le Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes et la FTQ, sont d'avis que le Canada, en refusant d'abroger la disposition, se trouve à violer l'obligation qu'il a en vertu de l'Accord de faire prévaloir, dans toute la mesure du possible, les principes relatifs au travail énoncés à l'annexe 1, soit la liberté d'association et la protection du droit d'association, le droit de négociation collective, la prévention et l'indemnisation des accidents du travail et des maladies professionnelles, ainsi que l'élimination de la discrimination en emploi.

Un outil à améliorer

L'ANACT est un outil qu'il faut travailler à améliorer, précise la FTQ dans un mémoire présenté en 1997 au Bureau administratif national (BAN) – un organisme gouvernemental responsable de l'administration de l'ANACT au Canada – en lui donnant des dents. Les onze principes retenus dans l'accord doivent pouvoir donner lieu à un processus de révision complet allant jusqu'à des sanctions économiques.

Le 8 mars

2000 BONNES RAISONS DE MARCHER

Pour souligner la Journée internationale des femmes, la FTQ propose de lancer la discussion en vue de la Marche mondiale des femmes contre la pauvreté et la violence qui aura lieu en l'an 2000.

Les militantes syndicales doivent réfléchir aux raisons qui les incitent à participer à la Marche et aux actions qu'elles souhaitent mener pour réaliser ce grand projet porté par 1000 groupes de femmes, dans 105 pays. Cette manifestation veut dénoncer les causes de la pauvreté et de la violence faite aux femmes et proposer des solutions.

Cette marche des femmes du monde fait suite à la célèbre marche québécoise Du pain et des roses, en 1995. Aux quatre coins du globe, les femmes vont démontrer leur solidarité et leur détermination à changer les choses. Les femmes veulent marquer leur entrée dans le prochain millénaire.

Ce 8 mars constitue donc une étape importante devant mener à une série d'actions l'an prochain, entre le 8 mars et le 17 octobre, Journée internationale de la pauvreté. Il faut en profiter pour identifier nos demandes qui serviront ensuite à établir les revendications québécoises dans le cadre de la Marche de l'an 2000.

Année de la grande solidarité

Cette fameuse marche ne servira pas seulement à user nos semelles. La FTQ participe aux différents comités de travail mis en place et au Comité

de coordination de la marche où une vingtaine de femmes de différents groupes québécois siègent depuis 1997.

En octobre, une rencontre internationale a réuni à Montréal 140 déléguées de 65 pays. Ensemble, ces femmes ont adopté des scénarios d'action qui culmineront le 17 octobre 2000 par un ou des rassemblements visant à interpeller tant les organismes politiques et économiques internationaux – dont l'Organisation des Nations unies (ONU), le Fonds monétaire international et la Banque mondiale – que les différents gouvernements.

Malgré les différences culturelles, économiques et politiques, les déléguées ont réussi à s'entendre sur des revendications communes, comme la mise en place par tous les États d'une loi-cadre visant l'élimination de la pauvreté, l'annulation de la dette de tous les pays du Tiers-Monde, des pressions de l'ONU sur tous les pays pour que les nombreuses conventions internationales relatives aux droits des femmes et des enfants soient ratifiées et appliquées, etc.

Les manifestations pourront prendre diverses formes:

- ▼ appui massif des femmes aux revendications retenues dans chaque pays: pétitions, cartes postales, bulletins de vote. La réflexion du 8 mars 1999

8 MARS 1999 JOURNÉE INTERNATIONALE DES FEMMES

2000
BONNES RAISONS DE MARCHER



doit servir à concrétiser cette étape;

- ▼ action nationale au choix des femmes des différents pays en lien avec les thématiques «pauvreté et violence faite aux femmes»;
- ▼ action mondiale: un ou plusieurs rassemblements pourraient se tenir le 17 octobre 2000 pour obtenir des gouvernements des engagements clairs et précis.



À venir

Un comité de liaison international créé en octobre dernier assurera le suivi de l'organisation avec le Comité de coordination de la marche au Québec. Sur la scène canadienne, les groupes de femmes, les syndicats et le Congrès du travail du Canada (CTC) devront aussi coordonner les revendications et actions. La FTQ souhaite la participation la plus active des militantes à cette manifestation internationale de solidarité.



Matériel disponible

Comme à l'habitude, le matériel thématique du 8 mars, épinglette (3\$), affiche et guide de discussion, sera disponible auprès des Conseils du travail. C'est là aussi que l'on s'informe des activités organisées dans chaque région.

BRÈVES

BAS IRIS

Grève des 1300 membres du SVTI

Après avoir rejeté les offres patronales à 93 % en assemblée générale le 17 janvier dernier, 1300 membres du Syndicat du vêtement, du textile et autres industries (SVTI), à l'emploi de Bas Iris, ont déclenché la grève le 21 janvier. Les grévistes, majoritairement des immigrants, tentent de négocier une première convention collective avec le fabricant de chaussettes Bas Iris, qui opère deux usines dans le nord-est de Montréal. Les négociations achoppent sur les salaires et les conditions de travail. Avec un salaire moyen de 7,50\$ l'heure, ils gagnent à peine 60¢ de plus que le salaire minimum.

HISTOIRE DU FLQ

Nouvelle édition

La crise d'octobre aura bientôt 30 ans. Cette constatation fait réfléchir au fait qu'un bon nombre de lecteurs et de lectrices du *Monde ouvrier*, peut-être même une majorité, étaient âgés de moins de dix ans à l'époque. Des milliers de personnes qui n'ont donc pas vécu les événements.

Les dix années de violence politique qui ont précédé la crise d'octobre sont une période fort importante dans l'évolution du peuple québécois. Ce livre est un incontournable pour quiconque s'intéresse le moins à notre histoire et à cette période mouvementée. À lire donc, avec beaucoup d'intérêt et de plaisir, l'excellent récit commenté des événements de **Louis Fournier**, conseiller au Service de l'information

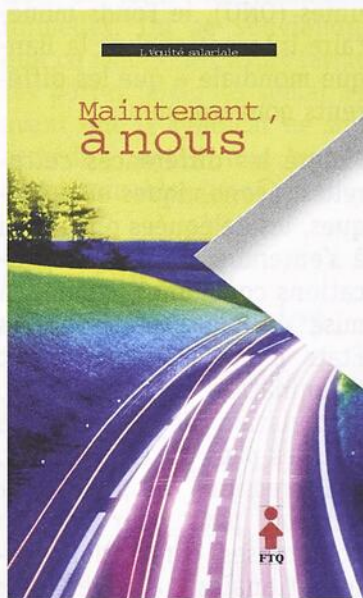


LES MOTS QU'IL FAUT

Pourquoi pas «courriel»

La langue de l'informatique, c'est aussi le français, quoi qu'en disent certaines mauvaises langues... Ainsi, pour indiquer son adresse électronique, au lieu de dire ou d'écrire e-mail, pourquoi ne pas utiliser le mot courriel, comme le recommande l'Office de la langue française? Par ailleurs, plutôt que de surfer sur Internet, on peut y naviguer tout simplement... et en français. La toile peut aussi remplacer facilement le web. Si l'ordinateur a remplacé le computer, pourquoi ne pas franciser tout ce qu'on peut?

de la FTQ. Publié pour la première fois en 1982, le livre vient d'être réédité. Louis Fournier a apporté quelques corrections mineures à la version originale en ajoutant une «chronologie des événements» et la liste de 355 des 500 personnes arrêtées pendant la crise d'octobre. Publié chez Lanctôt, il est disponible dans toute bonne librairie.



MAINTENANT À NOUS DE JOUER

Excellent guide sur l'équité salariale

Le dossier de l'équité salariale revêt une importance syndicale pour le mouvement

syndical. Avec l'entrée en vigueur d'une nouvelle loi en 1996, les employeurs, selon le nombre d'employés que compte leur entreprise, ont des obligations à remplir. Dans les cas où il y a un syndicat, il a aussi un rôle à jouer.

Il faut donc être au courant de nos droits et de nos devoirs. Pour soutenir le travail des syndicats, la FTQ a produit un excellent guide que vous pouvez vous procurer au Centre de documentation (514) 383-8025.

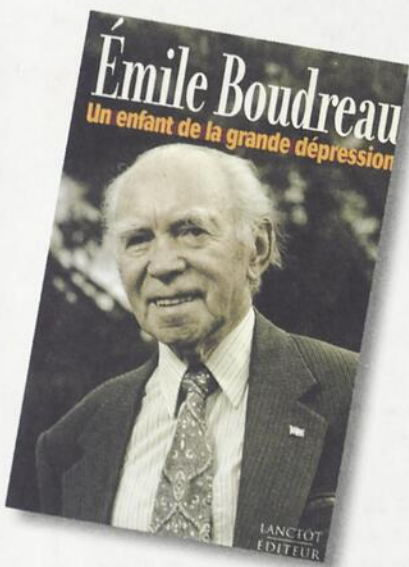
PEERLESS

Les 2500 salariés adhèrent aux Teamsters

Très majoritairement, les 2500 salariés de Vêtements Peerless à Montréal ont décidé de rejoindre les rangs du Syndicat des Teamsters. Travaillant pour le plus gros employeur manufacturier de Montréal et également plus important manufacturier de vêtements pour hommes d'Amérique du Nord, les travailleurs et les travailleuses ont signé leur carte d'adhésion à la section locale 1998. La majorité sont des immigrants venant d'une quarantaine de pays différents. Quatorze langues sont couramment utilisées dans l'usine, en plus du français et de l'anglais.

Émile Boudreau raconte sa vie...

Notre ami et ancien confrère Émile Boudreau publie beaucoup ces temps-ci! Il faut dire qu'il a une belle plume. Après son ouvrage *Condamné au suicide* (dont nous parlions dans la dernière édition du Monde ouvrier), il récidive avec le premier tome de son autobiographie, *Un enfant de la grande dépression*. Ça se lit comme un roman passionnant, où la réalité dépasse la fiction. De l'Acadie à la Haute-Mauricie à l'Abitibi, de bûcheron à colon à mineur, Émile s'achemine inexorablement vers ses mémorables années dans le mouvement syndical, qui feront l'objet du deuxième tome qu'il écrit actuellement. L'ouvrage a été publié chez Lanctôt Éditeur. À lire absolument, comme on dit. Et on a déjà hâte de lire la suite.



ALCAN À LA BAIE

La FTQ appuie la FSSA et les Métallos

Le président Henri Massé s'est rendu au Saguenay en pleine période des Fêtes, le 29 décembre, pour apporter publiquement l'appui de la centrale à la campagne de syndicalisation entreprise à l'usine de l'Alcan, à La Baie, par la Fédération des

syndicats du secteur de l'aluminium (FSSA) associée au Syndicat des Métallos (FTQ). Il s'agit là de la seule usine non syndiquée de la multinationale dans la région. La conférence de presse a permis de faire connaître l'appui de la FTQ à un travailleur suspendu sans solde, M. Normand Boulet, dont le seul «tort» a été de porter sur son casque un autocollant FSSA-Métallos-FTQ... Cette suspension pour activités syndicales fait l'objet d'une enquête de la part d'un commissaire du travail. Au moment de mettre sous presse, la décision n'avait pas encore été rendue. Henri Massé a souligné que quelques dizaines d'autres salariés ont imité le geste de leur confrère Boulet, par solidarité, et que la bataille ne fait que commencer.

ÉQUITÉ SALARIALE

Desjardins doit refaire ses devoirs

Lors d'une conférence de presse conjointe, la FTQ et le Syndicat des employés et employées professionnels-les et de bureau (SEPB), ont invité Desjardins à refaire ses devoirs. Desjardins prétend en effet, dans les rapports déposés auprès de la Commission de l'équité salariale qu'il n'existerait aucun écart salarial entre une catégorie d'emploi à prédominance masculine et

une catégorie d'emploi à prédominance masculine. Donc, aucun ajustement salarial ne serait nécessaire!

La FTQ et le SEPB, qui représente plus de 5000 membres dans les différentes composantes du mouvement Desjardins, contestent cette affirmation et espèrent que la Commission de l'équité salariale va refuser les rapports et renvoyer Desjardins faire ses devoirs de façon sérieuse.

Deux prix pour Fernand Daoust!

Notre ancien président et ancien secrétaire général, Fernand Daoust, a accumulé les honneurs récemment... En l'espace de deux mois, il s'est vu décerner le titre de Patriote de l'Année par la Société Saint-Jean Baptiste de Montréal et il a aussi remporté un des prestigieux

grands prix du Québec, le Prix Georges-Émile Lapalme, pour sa contribution à la défense et à la promotion de la langue française. Déjà détenteur de quelques autres mérites et trophées, le grand Fernand a-t-il encore quelques nouvelles marques de reconnaissance en vue? Bravo Fernand.

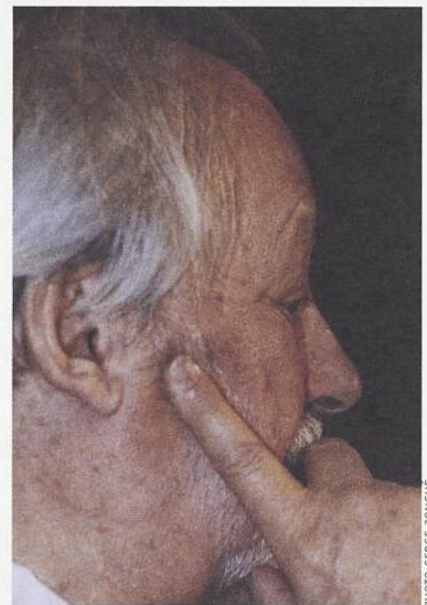


PHOTO SERGE JONGUÉ

LES CONFLITS FTQ AU 20 JANVIER 1999

Employeur	Ville	Nombre de travailleurs	Syndicat	Début du conflit
Clinique optométrique Iris	Sept-Îles	12	Métallos-7065	96.05.03
The Gazette (typographes)	Montréal	11	SCEP-145	96.06.03 (lock-out)
Office municipal d'habitation de Montréal	Montréal	140	SCFP-301	98.08.06
Ville de Verdun (cols bleus)	Verdun	134	SCFP-302	98.10.01
Caisse populaire Desjardins de St-Agapit	St-Agapit	18	SEPB-57	98.10.15
Romeco inc.	Laval	7	TCA-101	98.11.20
Rôtisseries St-Hubert				
- 9042-0100 Québec inc. (rue Sherbrooke)	Montréal	97	TUAC-500	98.12.11
- 9022-4122 Québec inc. (rue Lajeunesse)	Montréal	82	TUAC-500	98.12.11
J.E. Tremblay ltée (centre rénovation BMR)	Montréal	18	TUAC-501	98.12.14 (lock-out)

Assurance-emploi

LA PERSÉVÉRANCE EST DE RIGUEUR

Après avoir annoncé une légère baisse des cotisations à l'assurance-emploi, le gouvernement fédéral et son ministre des Finances, Paul Martin, ne semblent avoir aucune volonté de bonifier, à même les énormes surplus, l'éligibilité et les prestations des sans-emploi.

Il ne faut pas jeter la serviette pour autant. La Coalition nationale sur l'assurance-emploi a mené diverses actions au cours des derniers mois. Au Québec, la campagne de signatures de cartes a permis de recueillir plus de 150 000 signatures. En février, la Coalition déposera ces cartes au ministre Martin, à la veille de la présentation de son budget. Il n'y a pas grand espoir que le ministre réponde favorable-

ment à nos demandes dans ce budget. Cependant, la lutte ne se termine pas avec le budget.

D'autres actions ont été menées ou sont en cours. En décembre, avaient lieux des occupations de bureaux d'assurance-emploi. Le 5 février,

dans tous les comtés du Québec, il y a encore eu occupation de bureaux, soit de députés libéraux ou conservateurs, soit de bureaux d'assurance-emploi, dans les comtés où sont présents des députés du Bloc québécois.

Prenez le temps de regarder les chiffres

Les tableaux ci-contre sont fort éloquentes. Le premier par exemple indique qu'en 1990, 72% des personnes sans emploi recevaient des prestations. Avec un taux de chômage plus élevé en 1997, ce pourcentage passe à 38%.

Le deuxième tableau indique la différence entre le nombre de prestataires de 1990 et de 1997. Cela peut vous sembler incroyable mais les chiffres sont tout à fait véridiques!

MOYENNES MENSUELLES DES BÉNÉFICIAIRES ET DES PERSONNES EN CHÔMAGE

	1990	1997
Nombre de bénéficiaires ordinaires	128 300	75 100
Nombre de personnes en chômage	177 700	196 400
Taux de chômage	10,2 %	10,9 %

MOYENNES MENSUELLES DU NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES POUR QUELQUES COMTÉS FÉDÉRAUX

	1990	1997
Hull/Aylmer	2 580	1 690
La Salle/Émard	3 930	2 240
Outremont	3 750	1 910
Papineau/Saint-Denis	6 040	3 030
Saint-Maurice	4 860	3 050

Source : Enquêtes sur la population active

C O U P O N D ' A B O N N E M E N T

Nom
Adresse
Ville
Code postal
Téléphone Rés. (.....) Travail (.....)
Syndicat
Section locale
Employeur
Nombre d'exemplaires

L'abonnement au *Monde ouvrier* est gratuit. Pour le recevoir, il suffit de bien remplir le coupon et d'indiquer le nombre d'exemplaires que vous désirez recevoir, à la maison ou au travail. Faites parvenir le coupon à:

Le Monde ouvrier - FTQ
545, boulevard Crémazie Est, 17^e étage
Montréal (Québec) H2M 2V1

Si vous déménagez, remplissez le coupon et retournez-le avec l'étiquette de votre ancienne adresse. Merci.

POSTE MAIL

Société canadienne des postes / Canada Post Corporation

Port payé

Postage paid

Nbre

Blk

00289965-98
C.P.A. St-Laurent

Port de retour garanti

FTQ

545, boulevard Crémazie Est, 17^e étage
Montréal (Québec)
H2M 2V1